

# L'aide sociale revêt une importance systémique, il faut donc la réorganiser

Pour surmonter la crise du coronavirus sur le plan économique, l'aide sociale joue un rôle essentiel. Parallèlement, la crise révèle aussi la grande nécessité d'une réforme de cette institution sociale. Une nouvelle organisation résoudrait de nombreux problèmes.

Texte : Andreas Hediger, directeur, et Basil Weingartner, responsable des relations publiques chez UFS (plateforme indépendante pour le droit à l'aide sociale)

## Remarque

Cet article a été rédigé entre avril et mi-mai 2020 et correspond donc à cette période de la crise du coronavirus.

La Suisse vit une situation exceptionnelle depuis plusieurs mois. Au sein de la crise du coronavirus, de nombreuses crises individuelles surgissent. Les personnes dont les ressources étaient déjà maigres auparavant sont particulièrement touchées et le nombre de personnes en détresse augmente. Face à cette situation, on comprend l'importance d'une aide sociale comme dernier filet de sécurité. Mais ses lacunes sautent également aux yeux.

Au centre des débats politiques et publics sur la gestion économique de la crise, il y a les – nécessaires – mesures d'urgence du Conseil fédéral. Malgré la somme considérable de ce paquet de mesures, 60 milliards de francs, de nombreuses personnes glissent entre les mailles du filet. Peu de temps après le début de la crise du coronavirus, beaucoup de services d'aide sociale signalaient déjà une augmentation significative des demandes et des inscriptions. Le dernier filet de sécurité, qui fait face à des vents politiques contraires depuis de nombreuses années, continue à fournir ses services publics – en silence et à faible coût. À titre de comparaison : avec 60 milliards de francs, l'aide sociale pourrait être financée pendant plus de 20 ans.

## Stress et faim malgré l'aide sociale

En dépit de son importance et de sa pertinence systémique, l'aide sociale souffre de grandes lacunes. C'est ce qu'expérimentent les nouvelles personnes qui dépendent de celle-ci. Quiconque se retrouve en détresse a besoin d'une aide immédiate. Avec les mesures d'urgence prises par le Conseil fédéral pour les entreprises, il ne faut que 30 minutes avant qu'une décision de crédit ne soit prise. C'est sensé. Les services sociaux ont également fait savoir que, en raison de la crise du coronavirus, ils traitaient les demandes d'aide plus rapidement. Et la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) a publié la recommandation suivante pour faire face au coronavirus :

« Dans nombre de cas, il est possible d'évaluer si et dans quelle mesure il existe une situation de dé-

tresse alors que les conditions personnelles et le principe de subsidiarité n'ont pas été encore entièrement analysés. Si la nécessité d'une aide apparaît hautement probable, celle-ci doit être calculée et accordée (le cas échéant de manière anticipée) sur la base des informations disponibles. »<sup>1</sup>

Pourtant, lorsqu'une personne se retrouve dans le besoin en Suisse, il faut souvent deux à trois mois avant qu'elle n'obtienne une aide financière. C'est beaucoup trop long et cela génère de la faim, de l'angoisse et du stress. Le stress est également alimenté par le fait que les autorités passent au crible les aspects les plus intimes de la vie des personnes en situation de pauvreté – et même après, celles-ci sont soupçonnées de fraude. Ici aussi, le secteur public agit différemment et mieux avec les entreprises qu'avec les personnes précarisées. Sans compter que lorsque les personnes touchent enfin les prestations de l'aide sociale, un nouveau choc les attend : l'argent suffit à peine pour vivre et payer le loyer. Ainsi, même sans la crise du coronavirus, renoncer aux liens sociaux et rester à la maison devient la norme. L'argent manque simplement pour tout le reste. Contrairement à la formulation de la Constitution fédérale, l'aide sociale n'est pas conforme à la dignité humaine.

## Problèmes structurels

Une campagne politique négative est en cours depuis près de 20 ans contre l'aide sociale. Conséquence : on a renoncé à l'augmentation nécessaire de ses capacités et, en parallèle, les prestations sociales ont été et continuent d'être parfois fortement diminuées.

Le fait que les prestations réelles soient nettement inférieures à ce qu'elles étaient au tournant du millénaire dépend certainement aussi de l'organisation de base de l'aide sociale. Car, contrairement aux autres institutions sociales étatiques comme l'AI, l'AVS, etc., l'aide sociale n'est pas réglementée au niveau fédéral.

Les compétences relèvent des cantons, ce qui a pour résultat qu'il existe 26 lois différentes sur l'aide



sociale, autant de lois sur la procédure ainsi que de nombreuses ordonnances. La CSIAS établit certes des directives sur le type et le montant des prestations d'aide, mais ses normes ne s'appliquent que lorsqu'un canton les a déclarées contraignantes.

La prise en charge de l'aide sociale dépend en outre grandement des communes, surtout en Suisse alémanique. Ainsi, les communes disposent d'une grande marge de manœuvre. Cela peut être interprété de manière très arbitraire, comme l'illustre cet extrait de la décision d'un bureau d'aide sociale :

« Par la présente, le client est informé que sur la base des principes juridiques, il est considéré en tant qu'exécutant. La procédure est définie par le bureau d'aide sociale et non par les clients. Les clients doivent se conformer aux dispositions des autorités et assument les conséquences d'une attitude non coopérative. Les clients de l'aide sociale ont le devoir de tout mettre en œuvre afin de se sortir eux-mêmes de leur situation d'urgence et de participer à l'ensemble des programmes, mesures d'intégration ainsi que programmes d'emploi, etc. Les autorités définissent quelles mesures constituent une solution convenable et sont appliquées. »

Dans la plupart des cantons, les coûts de l'aide sociale sont également assumés entièrement ou du moins en partie par les communes, ce qui représente une charge importante à l'échelle municipale. De leur côté, les cantons aussi essaient de réduire les dépenses. Ainsi, les efforts d'harmonisation nationale sont toujours plus fortement contournés. Les prestations et l'accès à l'aide sociale varient très fortement en fonction des cantons et parfois même au sein des cantons ou entre les communes. Il en découle une compétition malsaine pour accorder le moins de prestations sociales possible.

En outre, concernant le montant des prestations, il y a de grandes différences entre les différents groupes sociaux. Les aides accordées aux jeunes adultes ou aux personnes étran-

gères sont souvent nettement plus basses que celles des autres groupes.

Tout cela a des répercussions désastreuses sur les personnes concernées et sur la société. Une aide sociale qui est source de stress, d'isolement social et de manques matériels se reflète dans des problèmes de santé. Ainsi, la crise se transforme en état permanent pour les personnes concernées – et pour la société, cela se traduit par des coûts induits élevés, bien plus importants que les seuls coûts de l'aide sociale.

### **La Confédération face à ses obligations**

Il est temps de repenser l'aide sociale. La situation actuelle le prouve : la Confédération a la capacité d'agir. Sa gestion de crise est requise sur le long terme aussi dans l'aide sociale.

Une loi fédérale qui attribuerait l'aide sociale aux compétences de la Confédération soulagerait aussi les communes et les cantons. Dans le contexte actuel, cela semble plus important que jamais. Avec l'aide sociale, la Confédération disposerait par ailleurs d'un outil pour amortir les crises sociales au niveau national, dans toutes les situations, et à un prix relativement plus bas. Avec l'aide sociale, la Confédération pourrait mener une politique complète et durable de lutte contre la pauvreté. Cela comporte aussi un réaligement des prestations sociales sur celles des prestations complémentaires et une meilleure protection juridique pour les bénéficiaires de l'aide sociale. La Confédération serait en mesure de financer cette dépense – et il s'agirait d'un investissement important et durable. Car il s'agit du seul moyen de garantir que l'aide sociale soit dorénavant prête à prévenir les crises individuelles et sociales sur le long terme. •

---

#### **Note**

1 Fiche d'information de la CSIAS : Recommandations du 26.3.2020 sur l'aide sociale pendant les mesures contre l'épidémie : skos.ch